

TRANSACTIONS
IMMOBILIERES
ET COMMERCIALES
GESTION
LOCATION
01/01/2019

Agence de la Ferme

5, rue de Paris
92190 Meudon
Tel : 01 46 26 02 84
contact@agencedelaferme.fr

TARIF DES HONORAIRES

TRANSACTIONS IMMOBILIERES

Jusqu'à 15 300 € - minimum 1 000 € TTC	Jusqu'à 10 % TTC
De 15 301 € à 110 000 €	Jusqu'à 6.5 % TTC
Au-dessus de 110 001 €	Jusqu'à 5 % TTC

Honoraires à la charge du vendeur

LOCATION

- A usage d'habitation, selon le plafond de la Loi ALUR et partagés entre le bailleur et le locataire :
 - Etat des lieux : 3 € TTC / m² habitable
 - Constitution de dossier et rédaction de bail : 12 € TTC / m² habitable
 - Visite à la charge exclusive du bailleur : jusqu'à 250 € TTC
- A usage commercial, industriel et artisanal (décret 53, convention précaire)
 - 18 % TTC du loyer de la première année (minimum 1 200 € TTC), plus rédaction d'acte

Honoraires à la charge du preneur

ESTIMATION ECRITE

- Forfait : 210 € TTC

REDACTION D'ACTES ET DIVERS

- Vacation : 120 € TTC
- Les frais de timbres fiscaux et le droit fixe d'enregistrement sont à la charge du preneur (acquéreur ou locataire)

HONORAIRES DE GESTION

- A partir de 4.80 % TTC sur les sommes encaissées, à la charge du mandant.

SARL au capital de 7 622.45 € - R.C.S. de Nanterre n° 639 801 281
SIRET 639 801 281 00036
CPI 9201 2016 000 012 185
CCI Paris Ile-de-France – Garanties S.O.C.A.F.

Transactions sur immeubles et fonds de commerce et Gestion immobilière